



A lingua hè viva... ci tocca à parlà

Ajaccio, le 3 décembre 2011

***SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA LANGUE CORSE
PAR LA COMMUNE DE PIGNA***

Samedi 3 décembre 2011 – 10 heures

Mairie de Pigna

INAUGURATION DE LA CASA BALANINA

Samedi 3 décembre 2011 – 11 heures

Casa Musicale di Pigna

Paul GIACOBBI, Député de la Haute-Corse, Président du Conseil Exécutif de Corse et Pierre GHIONGA, Conseiller Exécutif chargé de la langue corse se rendent aujourd'hui à Pigna pour la signature de la charte par la commune et pour l'inauguration de la Casa Balanina.

La politique de la Collectivité Territoriale de Corse

Le plan de développement de la langue corse de la collectivité territoriale de Corse vise à affirmer l'importance de la langue corse en tant lien social, en mobilisant l'ensemble des acteurs insulaires autour d'un consensus relatif aux enjeux du développement et de la diffusion de la langue dans tous les champs de la vie sociale.

Ainsi, la politique linguistique repose sur deux axes de développement qui sont deux projets en interaction :

- le projet éducatif (Cahier n° 5 « lingua è cultura corsa » du PRDF), adopté par l'Assemblée de Corse le 29 juin 2006 qui vise à installer le bilinguisme précoce français-corse pour aller vers le plurilinguisme préconisé par l'Europe.

- le projet sociétal: le « Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques », voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2007, vise à favoriser l'usage de la langue corse dans tous les domaines de la société (pratique familiale, usage administratif, usage au sein des entreprises, dans les media, dans les secteurs professionnels, dans les secteurs enfance et loisirs jeunesse, etc).

Dans le droit fil de la feuille de route de Pierre Ghionga (juillet 2011), de nouvelles perspectives sont ouvertes, avec la préparation d'une nouvelle planification.

L'adhésion de la commune de Pigna à la Charte de la langue corse

Au sein du projet sociétal, la « Charte de la langue corse » a été initiée pour favoriser l'utilisation du corse dans les collectivités publiques, les administrations, les entreprises et le tissu associatif ; elle concerne différents domaines : la formation des personnels, le développement de la communication externe et interne, la signalétique, l'accueil du public...

Elle est constituée de deux documents :

- Le premier, « **Principes et engagements communs** », concerne les collectivités locales, services publics, entreprises et associations et fixe les engagements de l'organisme signataire qui :
 - reconnaît qu'en Corse l'usage de la langue corse est naturel dans la vie économique et sociale et dans l'espace public, aux côtés de la langue française ;

- considère que tout un chacun a droit à une formation à la langue corse, qui est un facteur de cohésion sociale, d'intégration et de développement dans notre société ;
 - estime devoir s'engager dans le processus collectif qui permettra à la langue corse de trouver toute sa place dans la société.
- Le second, « **Niveaux de certification** », spécifique aux communes, il précise les actions qui seront mises en place par la collectivité signataire selon le niveau d'engagement souhaité.

Pour les entreprises, les associations ou les services publics autres que les communes, il s'agit de signer le document « Principes et engagements communs » et d'engager des actions précises, sous forme d'« engagements spécifiques » s'inspirant de celles définies pour les communes.

Depuis février 2009, 76 communes ont adhéré à la Charte de la langue corse. D'autres acteurs de la société insulaire se sont également investis dans la mise en œuvre de cette charte comme le CNFPT, l'Office de l'Environnement de Corse, le Conseil Général de Haute-Corse, le SCB, a Lega Corsa di Scacchi, l'ACA et d'autres à venir.

Simultanément à l'inauguration de la première Casa di a lingua, la commune de Pigna officialise son adhésion à la charte de la langue corse.

La délibération pour l'adhésion à la charte de la langue a été prise en date du 2 juillet 2011. En signant la charte et en visant la certification de niveau 2, la commune de Pigna s'engage à réaliser les 5 actions obligatoires suivantes :

- Papier à en-tête bilingue
- Message bilingue sur le répondeur de la mairie avec formule de lancement en corse
- Signalétique bilingue externe de la mairie
- Cartons d'invitation bilingue pour les manifestations culturelles
- Mise en place d'une signalétique directionnelle en langue corse ou bilingue sur le périmètre de la commune

La commune choisit les actions supplémentaires suivantes :

- Cartes de visite bilingues pour les élus et chefs de service
- Editorial bilingue dans le magazine municipal
- Cartons d'invitation bilingues pour toutes les manifestations festives organisées par la mairie
- Désignation d'un élu référent pour la mise en œuvre de la charte de la langue corse dans la commune
- Définition d'une politique culturelle d'aide à la création artistique et aux initiatives concernant la langue corse

Le délai choisi pour la réalisation de toutes ces actions est d'un an.

L'inauguration de la 1^{ère} Casa di a Lingua

Contexte

Dans le cadre de la territorialisation des politiques de la CTC, la démarche d'expérimentation Casa di a lingua, préconisée par le comité scientifique, a pour objectif qualitatif de : « *Permettre l'implantation territoriale de la politique linguistique et favoriser les initiatives porteuses existantes; mettre en réseau les acteurs culturels agissant au service de la langue corse dans les « territoires de projet » et au niveau régional* ».

Définition

Sur un territoire de projet défini, une « Casa di a lingua » est un pôle fédérateur des acteurs locaux connus pour leur engagement en faveur de la langue corse. Ainsi à partir de structures existantes et actives dans le territoire, ce dispositif doit permettre de dynamiser et coordonner les actions de ces dernières entre elles.

Actions

Ainsi, les dispositifs case di a lingua, outre les actions qui leur sont propres, ont pour missions communes de contribuer à la diffusion de l'information sur la langue (événements, documentation...); avoir des lieux identifiés comme centres de ressources de proximité, pouvant offrir des formations ou moments d'immersion linguistique ; favoriser la relation apprenants-corsophones et corsophones entre eux,

par la mise en place d'actions de parrainages, actions intergénérationnelles, moments festifs... ; de relayer dans les microrégions les événements organisés autour de la langue et du plurilinguisme (simana di a lingua, linguimondi) et le plan d'aménagement et de développement linguistique.

Mise en œuvre

Chaque territoire, au travers des structures candidates au projet, se fédère en une « Casa di a lingua » portée par une des structures (« tête de réseau ») sur la base d'une convention interne à la zone.

Le conventionnement de chaque « Casa di a lingua » s'établit sur la base d'un cahier des charges à définir et d'actions précises sur une durée pluriannuelle.

A CASA BALANINA :

Cette volonté d'enraciner la politique linguistique dans les territoires va ainsi se matérialiser avec l'expérimentation Casa di a Lingua qui va voir le jour sur le territoire de Balagne avec l'inauguration de la Casa Balanina.

Ainsi, au travers d'une convention adoptée par une dizaine d'associations, le syndicat mixte, le Conseil de développement du Pays de Balagne et des personnalités ès-qualités, s'est créée la première casa di a lingua. Cette casa repose sur un tissu associatif à la fois dense mais aussi reconnu, comme en témoignent les multiples manifestations culturelles et éducatives que proposent les différents acteurs de la Casa Balanina.

Une des premières actions du programme d'activités intitulée « Parolle offerte » et qui s'est déroulé du 11 au 13 novembre constitue la première manifestation sous l'égide du label « Casa di a Lingua ». La tête de réseau de ce projet est le Centre culturel Voce dont M. Toni Casalonga est le référent.

La campagne de communication pour la promotion de la langue corse

Une campagne de promotion de langue corse est développée depuis avril 2009. Différents supports de communication s'adressent à deux publics en particulier :

- ✓ **les familles**, pour les sensibiliser aux bienfaits du bilinguisme pour les enfants ;
- ✓ **les collectivités locales et les entreprises**, pour les inciter à s'engager à appliquer la Charte de la langue corse.

Enfin, la campagne de communication répond à l'objectif de valorisation de la politique linguistique que mène la Collectivité Territoriale de Corse depuis 1991.

Les outils de communication :

- **un livret d'information** : édité à 10 000 exemplaires, il a pour objet d'expliquer aux familles l'enseignement de la langue corse au sein du système éducatif
- **une fiche d'information** : insérée dans le dossier d'inscription en sixième, elle informe les parents sur le dispositif d'enseignement au collège. C'est ainsi que le nombre d'élèves apprenant le corse en sixième est passé de 68% à 83% en 3 ans.
- **une brochure de présentation de la « Charte de la langue corse** : ce document s'adresse à tous types d'organismes signataires (communes, associations entreprises...). Il présente les objectifs de la Charte et son mode d'emploi. En annexe, pour les communes, il récapitule les actions obligatoires et celles à choisir pour obtenir les différents niveaux de certification possibles.
- **Un diplôme** : ce document en langue corse atteste du niveau atteint par l'organisme signataire une fois les actions réalisées.
- **une plaque de stickers** : ludiques et originaux, ces autocollants dont le logo symbolise le bilinguisme peuvent être affichés dans tous les lieux publics et visent à faciliter l'accueil en langue corse et à encourager sa pratique.

Les événements :

Ils visent à sensibiliser le public à la nécessité de transmettre et de promouvoir la langue corse et à faire partager ressources, connaissances et information.

Linguimondi : la première édition de la fête européenne des langues qui s'est déroulée à Bastia les 24 et 25 septembre dernier a remporté un vif succès populaire. Elle sera renouvelée chaque année.

D'autres événements ponctueront l'année : a **simana di a lingua** la deuxième semaine de juin, **annata literaria** autour d'auteurs, a **corsa di a lingua** prévue le 21 mars 2012...

CONTACTS PRESSE

Service communication

Stéphane LECA
stephane.leca@ct-corse.fr

Aurélia MARCAGGI
aurelia.marcaggi@ct-corse.fr - 04 95 51 64 94

Direction de la langue Corse

Françoise GRAZIANI
Francoise.Graziani@ct-corse.fr – 04 95 51 66 02
Bernard FERRARI
Bernard.Ferrari@ct-corse.fr - 04 95 51 69 43

* *
*